

Lactalis saccage la Seiche sur 8 km !!!

La pollution de la Seiche, provoquée par le déversement de lactose en provenance de la laiterie Lactalis de Retiers, s'amplifie chaque jour ; car en plus de la mortalité piscicole s'est ajouté des décès d'oiseaux et de mammifères aquatiques laissant maintenant le doute d'un risque sanitaire.

Due à un dysfonctionnement de la station d'épuration de l'entreprise, cette pollution intervenue le 18 août, n'a été portée à la connaissance des services compétents que le 22 août soit 4 jours plus tard.

Le code de l'environnement impose pourtant (art R 512-69) que l'exploitant d'une installation classée déclare « *dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte à la protection de l'environnement* ».

Cette obligation n'a pas été respectée. Et ce retard n'a pas permis de mettre rapidement en œuvre les mesures permettant de réduire l'impact du rejet.

Nos associations ne peuvent comprendre, de la part d'un industriel aussi averti que Lactalis, une telle attitude. Surtout dans les circonstances actuelles de sécheresse qui fragilise le bassin versant de la Seiche déjà très vulnérable aux pollutions.

Eau & Rivières de Bretagne et Vitré Tuvalu ont donc décidé de porter plainte dans le cadre de la procédure judiciaire actuellement engagée par l'Agence Française de Biodiversité. Nous appelons en outre les pouvoirs publics et municipalités à communiquer en toute transparence afin de garantir la préservation de la santé des riverains.

Rennes,
le 30 août 2017

Eau & Rivières de Bretagne



Vitré Tuvalu



Contact :

delegation-35@eau-et-rivieres.asso.fr

02.99.30.49.94